

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 26-413-1931 modifiant les articles 35 et 55 du décret du 2 mars 1910 sur la solde du personnel colonial.

n° 26-413-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 avril 1931

Numéro JO  
n° 413 du 30/04/1931

Date du numéro  
30 avril 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 6 mars 1931, modifiant les articles 35 et 55 du décret du 2 mars 1910,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 6 mars 1931 susvisé, modifiant les articles 35 et 55 du décret du 2 mars 1910 sur la solde du personnel colonial. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**